

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 13 mars 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 13 du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 6 mars 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, Anne DUNAN, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT, Jean Philippe DELARUE

ABSENTS EXCUSES

Anne Laure Jean Baptiste procuration à Raphael BENOIT
Laura LAVILANIE
Jean-Laurent PEREZ
Jean-Baptiste GRANGE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Raphael Benoit est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **6 février 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **6 février 2023** est approuvé à l'unanimité.

EVOLUTION TARIFAIRE DE LA PART FIXE EAU POTABLE (29-2023)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'agence de l'eau engage les communes à établir un prix moyen de l'eau et de l'assainissement désormais à 1,65€ TTC/m³. C'est déjà le cas pour l'assainissement.

En ce qui concerne l'eau potable, la commune d'Arreau est en dessous du seuil fixé (1,62€ TTC/m³).

Afin de satisfaire à l'atteinte du prix minimum de 1,65€ TTC/m³ de l'eau potable, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le prix de la part fixe de 25€ HT à 28€ HT par an, le prix au m³ restant inchangé.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide l'augmentation du prix de la part fixe à 28€ HT par an.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau